

ACTUALITES DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE L'YONNE

PERMANENCE AU CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE D'AUXERRE

Le CMP d'Auxerre est une structure intersectorielle qui dépend du CHSY. Son rôle est d'accueillir, d'évaluer et d'orienter des personnes souffrant de troubles psychiques.

Nous proposons depuis le mois de mars 2019 une permanence infirmière physique et téléphonique spécifique dédiée à l'accueil des patients urgents ou non programmés, orientés par le service des urgences du CHA, par SOS Médecins et par les médecins généralistes ou en venues spontanées.

L'accueil s'effectue du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h : un(e) infirmier(ère) reçoit les patients urgents ou non programmés ; un contact téléphonique au préalable en vue de déterminer une date de consultation infirmière est également possible.

Les médecins adresseurs peuvent contacter le CMP avant d'y orienter le patient et pour échanger avec l'infirmier(ère) sur le cas et la nature de la prise en charge.

L'infirmier(ère) est chargé d'accueillir les patients et/ou les accompagnants (proches, tuteurs, ...) et d'effectuer un entretien pour évaluer la demande et la gravité de la situation ; s'il juge qu'un avis médical est nécessaire, il peut se mettre en relation avec le médecin de secteur auquel le patient est rattaché. Il peut également orienter sur une hospitalisation si le patient est consentant et transmet alors toutes les informations à l'unité de rattachement du CHS.

Il est important de préciser que l'instauration d'un traitement médicamenteux ne peut être réalisé au CMP lors de ce rendez-vous car la démographie médicale non favorable entraîne des temps d'attente importants pour une consultation.

Le CMP se situe au « 21, avenue Denfert Rochereau à Auxerre » (bâtiment derrière l'hôpital de jour Colette) – Tél. : 03.86.72.12.45.

Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne assure le même dispositif d'accueil non programmé sur le CMP de Sens du Lundi au Vendredi « 77 Rue du Général de Gaulle à Sens » - Tél. : 03.86.83.78.80.

SOINS SANS CONSENTEMENT

Lorsqu'un patient nécessite des soins psychiatriques sans son consentement, la loi impose une procédure stricte d'admission en hospitalisation.

Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne propose une assistance aux familles ou proches et aux médecins pour la réalisation des formalités prescrites par la loi. Le point de contact unique est l'accueil téléphonique du CHS de l'Yonne au : 03.86.94.38.00. Le standardiste orientera vers le service des admissions en jours et heures ouvrables sinon vers un cadre d'astreinte.

Des modèles types de documents peuvent être transmis.

RECRUTEMENT

Dans son rapport 2018, le Centre National de Gestion des personnels hospitaliers recense plus d'un poste sur 3 de PH vacant dans 7 régions sur 13 dont la Bourgogne Franche-Comté qui occupe la 3ème position avec 32.8% de postes vacants. Le CHS de l'Yonne n'échappe pas à cette situation de tension.

Ainsi, et malgré les annonces et l'aide de cabinet de recrutement, le CHS de l'Yonne recherche activement des médecins généralistes, addictologues, psychiatres et pédopsychiatres.

Tous les modes d'exercice temps complet, temps partiel, temps partagés sont envisageables.

Vous pouvez contacter Mme BUISSON Séverine, Responsable des Ressources Humaines, au 03.86.94.38.82.